

Compte Rendu d'Événement
Conférence-midi, Geneviève Massard-Guilbaud
« Histoire de la pollution industrielle en France, 1789-1914 »
INRS-UCS, Montréal
6 juin 2006
Par Stéphanie Poirier

À l'occasion de la publication prochaine de son ouvrage « Histoire de la pollution industrielle en France, 1789-1914 », Geneviève Massard-Guilbaud effectue une conférence portant sur l'histoire de la pollution dans les villes françaises du XIX^e siècle. Cette Histoire de la pollution couvre la période qui va de la fin de l'Ancien Régime à la Grande Guerre et concerne l'ensemble des villes françaises à l'exception de Paris et de son agglomération, qui posent des problèmes de nature spécifique. La pollution est y abordée sous des angles divers, tels que les problèmes techniques et industriels, les aspects sanitaires, la législation, le rôle de l'État et des institutions en charge du problème, les représentations de la pollution et les revendications de la population, les problèmes de planning urbain et de zoning industriel, etc.

Les recherches de Geneviève Massard-Guilbaud se basent notamment sur l'utilisation des dossiers des enquêtes réalisés dans le cadre d'une loi française datant de 1810 qui visait à réguler les rapports entre les établissements polluants et leurs voisins, tout en protégeant les premières des plaintes « excessives ». Ces dossiers qui se retrouvent dans les 90 départements français n'ont jamais été exploités par des historiens. Ils contiennent toutes les pièces permettant au préfet d'autoriser l'ouverture d'usines. Ils rassemblent notamment les enquêtes menées auprès des populations urbaines dont l'opinion était recueillie, de même que les avis techniques des ingénieurs de l'État et le point de vue des autorités sanitaires locales généralisées à partir de 1848 (conseils d'hygiène et de salubrité).

La première étape de la recherche menée par Geneviève Massard-Guilbaud a porté essentiellement sur l'étude des représentations. Ainsi, la façon dont les habitants des villes percevaient la pollution et l'environnement urbain a été privilégiée. Dans un deuxième temps, Geneviève Massard-Guilbaud s'est intéressée aux rapports de force entre les divers acteurs : industriels, municipalités, ingénieurs et conseils de salubrité. G. Massard-Guilbaud a exploré ensuite les aspects concernant la technologie industrielle et de la pollution qui y est reliée. Certains choix ont toutefois été pratiqués dans la recherche. On a tenté de ne pas lire l'histoire à la lumière de la situation ou des connaissances environnementales actuelles, de façon à ne pas écrire une histoire téléologique dont chaque étape constituerait fatalement un progrès. On souligne d'ailleurs, à ce sujet, que le terme « pollution » n'est pas utilisé au XIX^e siècle, qui préfère, jusqu'aux années 1880 au moins, le terme « nuisances », bien que le mot pollution existe avec un autre sens. Il apparaît difficile d'évaluer si on pollue plus aujourd'hui qu'à cette époque. Certaines pollutions majeures (celles liées aux rejets gazeux acides, par exemple) ont été maîtrisées alors que d'autres sont apparues (déchets radioactifs) et, surtout, que la pollution a pris un caractère plus global.

Dans la recherche, on a opté pour l'étude une échelle nationale, les problèmes de très nombreuses villes, de toutes tailles, sont présentés, mais la ville de Paris et son

agglomération ont été mises de côté en raison des problèmes d'échelle fort différents qu'elles posent. Il apparaissait cependant impossible de traiter dans le détail l'histoire de toutes les pollutions industrielles. Si des pollutions variées sont abordées certains types de pollution, telles que celles liées la production d'acide sulfurique, à la production de soude, à la fumée (dioxyde de carbone) ont été privilégiées. Par ailleurs, on s'est intéressé en détail aux normes établies pour le compte de l'État, à leurs auteurs (le Conseil des arts et Manufactures) et à la façon dont ceux-ci travaillaient.

Dans sa présentation, Geneviève Massard-Guilbaud insiste plus particulièrement sur les plaintes émanant des habitants. Ces plaintes prenaient des formes variées : plaintes individuelles, collectives, pétitions. Elle souligne toutefois qu'elle n'a pas réalisé d'étude quantitative des plaintes enregistrées, l'hétérogénéité du corpus ne le permettant pas. À la lumière des milliers de dossiers dépouillés sur l'ensemble du territoire français, on peut dresser une sorte de hiérarchie des désagréments qui suscitent ces plaintes. Tout d'abord, les odeurs font l'objet de nombreuses plaintes et sont affublées de divers qualificatifs : mortelles, pestilentielles, nauséabondes, etc. L'importance des plaintes liées à l'odeur est due à la prégnance de la théorie selon laquelle les miasmes émanant de la matière organique en pourriture étaient responsables de la transmission des maladies. Bien que cette théorie ne fasse pas l'unanimité des savants, elle était très populaire en France et persista longtemps encore après que Pasteur et Koch aient, dans les années 1880, ouvert la porte à la microbiologie en « inventant » les microbes et en montrant qu'ils étaient responsables des maladies.

Outre les odeurs, Geneviève Massard-Guilbaud souligne que de nombreuses plaintes sont reliées au bruit, ce qu'elle estime surprenant, et à la fumée due à la mauvaise combustion du carbone. Contrairement à ce que l'on constate en Angleterre (études de Stephen Mosley ou de Bill Luckin), cependant, la fumée arrive rarement en tête de liste des plaintes. Diverses pistes devraient être explorées pour expliquer ce phénomène. Tout d'abord, pour comparer valablement les plaintes et les protestations dans ces deux pays, il faudrait pouvoir estimer sérieusement l'importance des fumées auxquelles étaient soumises les populations étudiées donc savoir si les villes françaises étaient aussi enfumées que les villes anglaises. Le développement industriel des deux pays suit une chronologie différente (il faudrait donc procéder à des comparaisons à développement industriel comparable), la nature de l'industrie diffère, et, surtout, le degré de concentration industrielle n'est pas le même (les « pays noirs » sont rares en France). Par ailleurs, il serait intéressant de considérer le rôle du climat dans une telle équation ainsi que la nature de la fumée (liée à la qualité plus ou moins sulfureuse du charbon employé, et aux mélanges de polluants issus d'usines différentes). On manque donc d'éléments pour affirmer que les Français étaient plus tolérants à la fumée ou à la saleté que ne l'étaient leurs voisins britanniques. En revanche, on sait d'ores et déjà que les populations des différents pays focalisaient leur attention sur des polluants, ou des formes de pollutions (liquides, gazeuses, etc.) différentes. Mais l'origine de ces différences de sensibilité reste à approfondir.

La qualité de l'eau constitue également un sujet de plainte. On juge de sa qualité en fonction de ce que l'on voit (couleur, corps flottant, etc.) et ce type de pollution fait souvent l'objet de mécontentements entre diverses industries qui partagent les mêmes cours d'eau, telles que les

tanneries et les blanchisseries. En terminant, Geneviève Massard-Guilbaud souligne que les industries liées aux animaux (abattoir, élevage, etc.) suscitent de fortes oppositions de la population, en raison notamment des miasmes auxquels ils sont associés, du rapport à la mort de l'animal et de la violence.

Questions et débats

On se questionne d'abord sur les stratégies utilisées par les entreprises pour gérer la grogne des citoyens. Selon Geneviève Massard-Guilbaud, la loi de 1810 a été adoptée pour protéger les industries de chimie minérale (dont les leaders, qui étaient aussi des hommes politiques influents, sont à l'origine de la loi) contre les plaintes de leurs voisins. Dans ses fondements, cette loi ne visait donc pas nécessairement à protéger la population, encore moins l'environnement, mais à protéger l'industrie en définissant ce qui était autorisé, après quoi plus aucune plainte ne pourrait être reçue. La discussion porte ensuite sur la notion de voisinage utilisée dans le cadre de l'étude. Si les populations devaient être consultées dans un rayon de cinq kilomètres autour de l'usine projetée, la distance à laquelle les usines qui devaient être éloignées des habitations devaient se trouver ne fut jamais précisée.

Finalement, on se demande pourquoi on considère étonnant que les plaintes relatives au bruit soient aussi présentes. L'oratrice souligne qu'il fallait un certain courage pour se plaindre du bruit à cette époque alors qu'il n'y avait aucun espoir que ce genre de plainte soit reçue, le bruit n'étant pas officiellement considéré comme une nuisance avant la fin du siècle. Il arrive pourtant parmi les causes de plaintes les plus fréquentes.

En conclusion, on précise qu'il n'existe pas de préoccupation environnementale en France au XIX^e siècle, parce que le concept d'environnement lui même n'existe pas. Cependant, on passe au cours du siècle d'un simple souci de gérer les conflits apparus autour de la pollution à un véritable souci de santé publique. Que ce souci n'ait pas débouché sur une politique efficace est une autre affaire. Mais du moins les bases d'un droit à la santé et à l'hygiène publique étaient-elles posées, et ceci sous la pression des populations elles-mêmes.

Propos recueillis et mis en forme par Stéphanie Poirier

Agente de recherche INRS-UCS

Le 5 août 2006